La filière Mines & Métallurgie pour une France plus forte et plus durable

Manifeste 2025

Les ambitions françaises et européennes en matière de transition écologique et numérique, de réindustrialisation et de souveraineté nécessitent une filière Mines & Métallurgie robuste et performante.

- Elle seule peut assurer la disponibilité des minerais et métaux permettant la décarbonation des activités de l'ensemble des filières industrielles et la sécurisation de leurs chaînes de valeur.
- Ces enjeux ont été posés depuis 2022 par la mise en œuvre des préconisations du rapport de Philippe Varin en France, par l'adoption du Critical Raw Material Act européen et par des premiers soutiens financiers, comme France 2030, pour faciliter la décarbonation de la sidérurgie et la création du fonds métaux critiques géré par INFRAVIA.

Ces premiers pas restent insuffisants, notamment au regard de l'exacerbation de la concurrence mondiale et de la dégradation de notre situation économique :

- Dans cette course aux métaux et à la décarbonation, l'Europe voit sa volonté politique fortement contrariée par le volontarisme de deux puissants acteurs, les Etats Unis et la Chine qui développent des investissements massifs (Inflation Reduction Act aux USA, Belt Road Initiative en Chine), avec un accès à une énergie électrique deux fois moins coûteux[1], une rapidité d'exécution de leurs feuilles de route dans la longue durée et la promotion d'approches partenariales intégrées pour dé-risquer leurs projets.
- En Europe, **le secteur métallurgique traverse la pire crise depuis 2009**, essentiellement en raison de l'impact de la surcapacité mondiale et du commerce déloyal, dans une période de grande faiblesse de leurs principaux marchés, BTP et automobile. En outre, des projets d'investissements majeurs de production d'acier bas-carbone sont mis en œuvre ou prévus en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, visant le marché européen et mettant en péril ceux envisagés en Europe.
- La dépendance en métaux critiques de l'UE envers la Chine et la Russie reste quasi absolue et l'Europe n'arrive pas à bâtir une chaîne de valeur des batteries de véhicules électriques indépendante de la Chine.

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins et nous appelons, à l'instar des préconisations du rapport Draghi sur la compétitivité européenne, à la mise en œuvre urgente d'un Plan de reconquête industrielle dont la relance de la filière Mines & Métallurgie doit être le socle avec trois grandes priorités :

1. Développer l'industrie des métaux pour sécuriser durablement l'approvisionnement en ressources primaires et secondaires.
2. Réformer la politique commerciale de l'Europe et garantir un marché équitable permettant de valoriser les engagements de durabilité des industriels européens.
3. Garantir la compétitivité de la filière et réussir sa décarbonation au service de toute l'industrie.

[1] European Commission 2024 / Eurostat (EU), EIA (US) and CEIC (China), 2024 : industrial retail power prices

1. Développer l'industrie des métaux pour sécuriser durablement l'approvisionnement en ressources primaires et secondaires

Enjeux : *Tous les métaux sous forme primaire ou secondaire sont indispensables à la résilience de l'économie européenne.*

Face aux besoins de volumes inédits de métaux critiques et stratégiques, l'Union Européenne (UE) s'est dotée d'une politique des ressources aux intentions ambitieuses avec l'adoption du Critical Raw Material Act (CRM Act[2]) et du Net Zero Industry Act (NZIA). Ces textes constituent des premiers jalons importants pour la souveraineté de l'industrie européenne et sa transition écologique et numérique.

La mise en œuvre effective des objectifs fixés par le CRM Act doit permettre d'assurer la production des composants et le développement des chaînes de valeur associées, en particulier celles de la mobilité, de l'énergie et de la défense.

A3M soutient fortement le fait que l'accès aux matières premières primaires et secondaires doive constituer un chantier prioritaire pour la prochaine Commission européenne et pour la France. L'objectif annoncé d'améliorer la recyclabilité des métaux, la mise en œuvre d'un plan de circularité des matières premières critiques et d'une planification des ressources**,** ainsi que le choc de simplification annoncé parmi les priorités politiques au niveau européen et soutenu par le Président de la République permettront d'aller dans ce sens.

Ainsi, au-delà des métaux identifiés dans le CRM Act, il est également nécessaire d'**assurer la sécurisation des approvisionnements de l'UE, la production de métaux primaires et la disponibilité en matières premières secondaires de tous les métaux, notamment l'acier, le cuivre et le zinc[3].** Sécuriser et recentrer les chaînes de production en Europe permettra à la fois d'accélérer la décarbonation de l'industrie européenne, d'économiser des ressources, de développer l'industrie du recyclage et de réduire notre dépendance. La solution pour les minerais et métaux extraits, raffinés et recyclés doit venir prioritairement d'usines en Europe ou d'acteurs européens basés hors de l'UE.

Les attentes de l'industrie minière et métallurgique :

1. Adopter une **politique industrielle nationale et européenne** ambitieuse pour la filière Mines & Métallurgie[4] :
    - Fixer rapidement aux niveaux européen et national des objectifs d'approvisionnement à l'horizon 2040 et 2050 par matière stratégique selon les filières clés de la souveraineté française ou européenne et élargir le périmètre des métaux stratégiques (ferrailles, zinc, …).
    - Créer les conditions de marché en Europe pour tous les métaux bas-carbone produits sur le territoire européen et le recyclage des métaux des filières émergentes de la transition écologique, permettant aux acteurs des chaînes de valeur concernées de coopérer en alignant leurs intérêts et en dé-risquer leurs investissements**.**
    - Mettre en œuvre à l'échelle française un **Plan de reconquête industrielle** de la filière assorti d'une planification opérationnelle associant les industriels et cohérente avec les objectifs annoncés de transition écologique et de souveraineté à 2030[5], 2035[6], 2040[7], 2050[8].

[2] Objectifs de couvrir d'ici 2030 les besoins en matières premières stratégiques (MPS) en assurant sur son sol 10% de l'extraction, 40% de la transformation, 25 % du recyclage et ne pas dépendre à plus de 65% d'un seul pays pour une MPS
[3] Cf. : Rapport Draghi sur la compétitivité européenne
[4] A l'instar de « la stratégie de la mine au recyclage » proposé par le rapport Draghi (ibid.)
[5] Fit for 55 : objectif de décarbonation à -55% par rapport à 1990
[6] Arrêt de la vente des véhicules thermiques
[7] Objectif UE de réduction de 90% (vs 1990) des émissions de GES à 2040 proposé par Ursula von der Leyen
[8] Objectif UE de neutralité climatique

- Décliner sur la base de cette stratégie de long terme la politique nationale des ressources du sous-sol et finaliser la réforme du code minier en France.

2. Renforcer la **diplomatie des ressources minières et des métaux** en établissant des partenariats stratégiques incluant des standards environnementaux et sociaux ambitieux mais réalistes et en promouvant des offres holistiques « packagées » incluant la mine, le raffinage, les infrastructures logistiques, le transport, l'énergie, les services de formation…
3. Prévoir **des financements ambitieux et adaptés** aux projets d'extraction, de transformation et de recyclage des métaux jusqu'à la phase d'industrialisation et avec un accès simplifié et accéléré :
   - S'assurer que les critères du Fonds d'innovation et du futur Fonds européen pour la compétitivité permettent de rendre éligibles les projets d'extraction, de transformation et de recyclage.
   - Faciliter les investissements industriels stratégiques en Europe **en simplifiant le régime relatif aux aides d'Etat,** par la définition de lignes directrices pour les aides d'Etat spécifiques à la chaine de valeur « métaux critiques » et au prolongement du *Temporary Crisis and Transition Framework (*TCTF*)*.
   - Mobiliser la Banque européenne d'investissement et les institutions financières publiques et promouvoir un fonds européen de matières premières et de métaux pour dé-risquer les investissements en Europe ou ceux menés par des acteurs européens hors de l'UE.
4. Assurer un **cadre règlementaire simplifié et cohérent** pour garantir la compétitivité et la décarbonation de l'industrie européenne et accélérer la simplification des procédures d'autorisations préalables à l'implantation d'un projet industriel :
   - Par une réduction des délais de permis prévus par le CRM Act (quinze mois pour la transformation, vingt-sept mois pour l'extraction) qui restent encore trop longs[9].
   - Par l'adoption en France d'une loi de simplification ambitieuse, prévoyant notamment des procédures accélérées pour les projets d'exploration minière et de recyclage des métaux.
5. **Limiter et contrôler l'exportation des déchets (métalliques et ceux contenant des métaux)** hors de l'UE, dans le respect du principe de gestion écologiquement rationnelle et conformément aux meilleurs standards sociaux et environnementaux, afin de conserver cette ressource sur le sol européen et d'éviter de délocaliser le recyclage.

2. Réformer la politique commerciale de l'Europe et garantir un marché équitable et permettant également de valoriser les engagements de durabilité des industriels européens

Enjeux : *Les métaux sont indispensables à l'engagement de l'Europe en faveur de la durabilité : Défendre la durabilité et la circularité de la filière Mines & Métallurgie est indispensable pour réduire l'empreinte environnementale de toute la chaine de valeur.*

La filière Mines & Métallurgie française est en **pleine transformation** depuis plusieurs années pour réduire son empreinte carbone et respecter les objectifs de neutralité climatique de l'UE conformément aux Accords de Paris et au Pacte vert. Cette transformation se fait donc dans le respect

[9] Cf. : Rapport Draghi sur la compétitivité européenne

des exigences en matière de protection de la santé humaine, de la ressource en eau ou de la biodiversité.

Les métaux sont par nature recyclables et le **recyclage fait partie de l'ADN des industriels** de notre secteur. Ainsi, la circularité complète l'accès à la ressource primaire en réduisant son impact et limite les émissions des gaz à effet de serre (GES). Par ailleurs, la France, comme l'Europe, possède des **gisements encore inexploités de ressources secondaires**, dans la mine urbaine, les déchets de productions et les résidus miniers.

Développer la **production** et le **recyclage** des métaux nécessite donc de rendre l'industrie plus **compétitive** : cela passe par la mise en œuvre d'un **marché** qui reconnaît les produits avec un premium environnemental, par le développement de **nouvelles technologies** de décarbonation, mais aussi de tri, de séparation et d'incorporation des métaux usagés, par la sécurisation de la ressource évoquée précédemment et par une **protection face à l'accroissement d'une concurrence internationale qui n'est pas soumise aux mêmes exigences sociales et environnementales.**

Les attentes de l'industrie minière et métallurgique :

1. Rétablir un véritable « *level playing field* » **en luttant fermement contre toutes les distorsions de concurrence et en appliquant des exigences en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) équivalentes, pour les matières premières et métaux importés dans l'UE,** à celles concernant les produits fabriqués sur le territoire européen.
    - Par la mise en place de **mesures d'urgence pour renforcer et garantir la défense commerciale de l'UE contre les pratiques commerciales déloyales et les surcapacités de la filière en général,** par l'amélioration des Instruments de Défense Commerciale (IDC) anti-dumping, anti-subventions et anti-contournement et notamment par la révision des mesures actuelles de sauvegarde de l'acier et de nouvelles mesures qui anticipent la fin du dispositif concernant l'acier au 30 juin 2026.
    - Par une **solution structurelle au travers de mesures tarifaires complètes et robustes** (à l'échelle européenne ou, si cela est possible, dans un cadre plurilatéral avec nos grands partenaires internationaux) afin de **combattre de manière globale la persistance et l'aggravation des surcapacités** artificielles et polluantes développées par des pays tiers.
    - Par un renforcement des moyens humains et juridiques mis en œuvre par la Commission pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales.
2. Récompenser au niveau européen les engagements des industriels français et européens en matière de décarbonation et de RSE qui leur permettent d'être au meilleur niveau mondial, par des **incitations sur leurs marchés principaux (construction et automobile) pour les matières et produits bas carbone** :
    - Par une réelle **prise en compte,** dans les marchés publics notamment concernant les matériaux utilisés, **de critères environnementaux exigeants et raisonnables** au regard des enjeux avérés, incluant des références en matière de RSE et d'autres critères (ex : contenu carbone ou recyclé).
    - Par une **reconnaissance explicite des produits** aux meilleures performances environnementales (ex : labellisation « made in Europe » …)
    - Définir les étapes pour obliger à terme que 100% des minerais et métaux utilisés dans l'UE (produits ou importés directement ou indirectement à travers des biens pour lesquels l'empreinte environnementale est déterminée de manière prépondérante par ces métaux ou

minerais) respectent les meilleurs standards internationaux (pour les métaux critiques, les standards qui seront reconnus dans le cadre du CRM Act).

3. Promouvoir une révision de la **taxonomie européenne pour y inclure toutes les technologies nécessaires à la décarbonation**, en particulier les activités extractives et la production des métaux non-ferreux de la transition énergétique.

4. Stimuler la demande en métaux bas-carbone et en matières premières secondaires « made in Europe » par la construction d'une **économie décarbonée et circulaire résiliente :**

- Adopter un **« *Circular Economy Act* »** et ses outils de mise en œuvre efficaces pour la création d'un *« véritable marché unique pour les déchets et le recyclage sur le sol européen*[10] *»*.
- Intégrer dans les réglementations relatives aux produits durables, la mise en œuvre du règlement pour une industrie «zéro net» (NZIA) et le futur « Clean Industrial Deal », des dispositions favorisant l'écoconception et la circularité des métaux (règlements relatifs aux véhicules, aux produits de construction, la directive sur déchets d'équipements électriques et électroniques, …), la **restriction d'accès au marché européen** aux produits ne respectant pas certaines normes et des dispositions favorisant le « contenu local ».
- Améliorer le tri, la séparation et l'incorporation des métaux usagés en prenant notamment en compte les déchets de production.

5. Privilégier la cohérence de la politique en matière de substances chimiques avec les objectifs d'économie circulaire et de souveraineté.
   - Validée par un Chief Scientific Officer européen, garant de l'ancrage strict de la réglementation dans la connaissance et le respect des principes scientifiques.
   - En s'assurant que le règlement Reach ne crée pas de « barrières » au développement de technologies propres et au recyclage, notamment concernant la classification des sels de lithium

3. Garantir la compétitivité de la filière et réussir sa décarbonation au service de toute l'industrie

Enjeux : *La compétitivité de la filière Mines & Métallurgie est gage d'une industrie européenne décarbonée.*

La filière Mines & Métallurgie française prévoit **des investissements sans précédent** (plusieurs milliards d'euros à l'horizon 2030) pour assurer sa décarbonation et respecter les objectifs climatiques de l'UE. Hors relocalisations ou expansions majeures, les industriels représentés par A3M s'engagent à viser une réduction de 35% des émissions de GES (scope 1) à l'horizon 2030 par rapport 2018[11].

La filière compte un grand nombre d'industriels énergo-intensifs ou électrosensibles dont la vulnérabilité a été révélée par la crise énergétique en 2022-2023. Cette vulnérabilité va s'accentuer en raison des besoins rapides d'électrification. A titre d'exemple, il est estimé que la transition de l'industrie sidérurgique en Europe portera sa demande à **400 TWh d'électricité**, soit 4 fois la consommation actuelle du secteur[12].

[10] Cf. : Rapport Draghi et annoncé par la nouvelle Commission Européenne
[11] Feuille de route décarbonation de la filière Mines & Métallurgie / CNI 2023
[12] European Commission (2021). Updating the 2020 New Industrial Strategy: Building a Stronger Single Market for Europe's Recovery. *European Commission*.

La **concurrence déloyale** et les **prix élevés de l'énergie** figurent parmi les défis majeurs identifiés par le rapport Draghi et nous pointons également la nécessité d'installer un level playing field sur le coût du carbone. La fin du dispositif **ARENH** menace en particulier en France la stabilité et la compétitivité, indispensables des prix de l'énergie. Nous estimons que pour atteindre l'objectif de neutralité climatique fixé à 2050, la transition à mener par l'industrie doit **être facilitée et fortement soutenue.**

Pour garantir une industrie de l'acier décarbonée et viable en Europe, A3M soutient fortement la proposition d'un ***Pacte européen pour l'acier et les métaux de base*** annoncé par la présidente de la Commission européenne tout comme le ***« Clean Industrial Deal »*** qui doit constituer un instrument décisif pour soutenir la transition du secteur industriel, décarboner et faire baisser les prix de l'énergie.

Les attentes de l'industrie minière et métallurgique :

1. **Garantir durablement un accès sur le long terme à une énergie abondante, compétitive et décarbonée.**
   - Garantir **la stabilité des prix** de l'électricité à un **niveau compétitif à l'échelle mondiale** sur **le long terme.**
   - **Maintenir la compensation carbone sur les coûts indirects** dans le prix de l'électricité.
   - Imaginer des modèles de marchés alternatifs ou à défaut des solutions *ad hoc* prenant en compte les spécificités des industries électro-intensives et électro-sensibles, en leur permettant **d'avoir un accès privilégié à l'électricité décarbonée** produite par les installations amorties, dont le parc électro-nucléaire français (comme prévu par l'accord Etat-EDF du 14.11.2023), ou en construction (ENR) afin de disposer d'un approvisionnement « at cost » compétitif et décorrélé de la volatilité court terme.
   - Assurer un mix européen décarboné, une sécurisation des approvisionnements à des prix compétitifs et une accélération du déploiement des infrastructures sans grever la compétitivité de l'industrie.
   - **Réduire la fiscalité énergétique** pour l'industrie manufacturière en compétition internationale et éviter notamment toute surtaxation de l'utilisation de l'électricité.[13].
   - Accélérer la production, le transport et la distribution d'hydrogène en Europe à des coûts compétitifs et prioriser l'utilisation de l'hydrogène dans les secteurs qui génèrent le plus de réductions de CO_2.
2. Mettre en place des mécanismes de **flexibilité** de la consommation d'électricité sur la base du consentement et de la rémunération, en concertation avec les entreprises, afin de garantir la stabilité du réseau compatible avec le maintien d'une activité industrielle normale.
3. Assurer **l'efficacité du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)** de l'UE, par :
   - Des ajustements profonds et urgents pour répondre, avant fin 2025, aux risques majeurs et immédiats de contournement par certains producteurs des pays tiers : « *resource shuffling* » - *allocations différenciées au sein d'une unité de production ou entre unités de production en fonction de la destination des produits*-, absence de contrôles réels sur les importations, recours à des valeurs par défaut très inférieures aux émissions réelles.
   - Le recours à des **valeurs réelles** durant la période transitoire de sorte de fixer, pour la période définitive, des valeurs fondées et dissuasives, qui doivent refléter l'intensité carbone la plus élevée.

[13] id

- **L'extension du MACF aux secteurs avals** et aux secteurs où la fuite de carbone est clairement possible, pour assurer la compétitivité des produits fabriqués en Europe par rapport à ceux transformés dans les pays tiers et éviter la délocalisation de leurs chaînes de valeur.
- La mise en place d'outils adaptés pour éviter une **perte de compétitivité à l'export** des producteurs européens.
- Un **calendrier différé pour l'extinction des quotas gratuits** si l'efficacité protectrice du MACF n'est pas démontrée.

4. Garantir un réel soutien à la décarbonation de la filière :
   - Le Fonds Innovation de l'UE est aujourd'hui insuffisant : par le biais de l'affectation des quotas ETS, la part des revenus ETS fléchés vers la décarbonation des secteurs énergo-intensifs doit croître et couvrir les dépenses d'investissement (CAPEX) et les coûts opérationnels (OPEX).
   - **Prioriser l'accès à la biomasse pour les processus de bio-réduction** industriels dans le *merit order* et adapter les dispositifs de soutien à l'utilisation de la biomasse en conséquence.
   - **Soutenir le développement des chaînes de valeur de capture et stockage du carbone** via des mécanismes de soutien spécifiques pour le déploiement des infrastructures et la **garantie des revenus par des Contrats Carbone pour Différence (CCfD)**.
   - **Reconnaître,** dans le cadre du système d'échange de quotas d'émissions**, les émissions dites « négatives » résultant de la séquestration permanente de CO_2 d'origine biogénique.**
   - Favoriser la **mise en place de marchés « pilotes » en Europe pour stimuler la demande de technologies propres.**

L'Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux (A3M) *représente la filière Mines & Métallurgie française et englobe les activités d'extraction, de transformation, de production et de recyclage des métaux ferreux et non-ferreux.*
Notre secteur d'activité rassemble environ 350 entreprises (dont 38% de PME, 54% d'ETI et 8% de grands groupes). Ces industries, créatrices de valeur pour tous, représentent 60 000 emplois directs et 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Avec des leaders mondiaux et des entreprises de toutes tailles présentes sur l'ensemble du territoire français, européen et hors UE, notre industrie maîtrise un savoir-faire et des compétences internationalement reconnues, notamment grâce à l'implantation sur notre territoire de plusieurs centres de recherche.